



Conseil économique et social

Distr. générale

3 février 2021

Français

Original : anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Cinquante-huitième session

Genève, 17–19 février 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure : Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61, révision 2)

Propositions d'amendements à l'appendice 1 de l'annexe de la résolution n° 61, révision 2, « Liste des voies de navigation intérieure européennes regroupées géographiquement en zones 1, 2 et 3 »

Communication de la République du Bélarus*. **

Mandat

1. Le présent document est soumis conformément au projet de budget-programme pour 2021, titre V (Coopération régionale pour le développement), section 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/75/6 (Sect.20), par. 20.51).

2. L'annexe au présent document contient une proposition de révision de la liste des voies navigables du Bélarus figurant à l'appendice 1 de l'annexe à la résolution n° 61, révision 2. Le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure souhaitera peut-être approuver à titre préliminaire cette proposition et la transmettre au Groupe de travail des transports par voie navigable pour adoption.

* Le présent document a été soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.

** Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Annexe

Appendice 1, « Liste des voies de navigation intérieure européennes regroupées géographiquement en zones 1, 2 et 3 » (par. 1 à 1.5 des recommandations)

Chapitre III « Zone 3 », *remplacer* la liste des voies navigables du Bélarus *comme suit* :

« BÉLARUS

Dniepr, de Levki jusqu'à Lyoubetch.

Berezina, de Berazino jusqu'à l'embouchure.

Soj, de Slavgorod jusqu'à l'embouchure.

Niemen, de Yablonovo jusqu'à la frontière avec la République de Lituanie.

Mukhavets, de Brest jusqu'à Kobryn.

Canal Dniepr-Boug, de Kobryn jusqu'à la confluence du canal Dniepr-Boug et de la Pina.

Pina, de la confluence du canal Dniepr-Bug et de la Pina jusqu'à Pinsk.

Pripyat, de Pinsk jusqu'aux hauts-fonds d'Oussovsky-1 (la frontière avec l'Ukraine).

Haut-Pripyat, du kilomètre 7 jusqu'à Pinsk.

Pina, de la confluence du Pripyat et de la Pina jusqu'au signal « Interdiction de passage ».

Canal de Mikachevitchy, de l'embouchure jusqu'au port de Mikachevitchy.

Goryn, des hauts-fonds de Komora-2 jusqu'à l'embouchure.

Dvina occidentale, de Souraj jusqu'à la centrale hydroélectrique de Polotsk.

Port d'hivernage de Touroy, depuis l'entrée du port jusqu'au quai d'amarrage.

Canal d'Augustow, de la frontière avec la République de Pologne jusqu'à l'embouchure du canal d'Augustow (son confluent avec le Niemen).

Svislatch, de la rocade autoroutière de Minsk jusqu'à Minsk, Kanatny pereoulok. »
